



Conditions Générales

Les présentes Conditions Générales sont communiquées au participant préalablement à son inscription au Resto National du 21-07-2025 qui se tiendra sur la Place du Jeu de Balle à 1000 Bruxelles.

En s'inscrivant, le Participant accepte les présentes Conditions Générales. Les présentes Conditions Générales prévalent sur toutes autres, y compris celles du participant, qui les accepte du seul fait de la passation de l'inscription.

Article 1 : Organisateur

Bal National ASBL est l'organisateur général du Bal National 2025 et du Resto National 2025.

Article 2 : Enregistrement

L'inscription se fait via l'exploitant : Alice Events SPRL, rue des Anciens Etangs 55, 1190 Bruxelles. TVA : BE 0459.709.130.

Les paiements sont enregistrés par Stichting Mollie Payments, IBAN BE64733031139252.

Article 3 : Prix

Tous les prix sont mentionnés TVA comprise.

Le Resto National 2025 est un événement GRATUIT.

Les montants de € 32.00 TVAC pour un adulte et € 22.00 pour un enfant correspondent à une portion de Moules-frites comprenant une casserole de moules, une portion de frites de chez De Corte et d'une sauce.

En plus du repas, ce prix comprend une contribution de 1€ à l'action caritative « Tout le monde à table » ainsi que les frais d'administration (€ 0,50 par personne).

Article 4 : Conditions générales de paiement

Un « participant » est défini comme une personne qui participe à l'événement.

Le paiement du forfait doit être effectué lors de l'inscription via le système de paiement en ligne exploité par le site Internet. L'inscription n'est considérée comme confirmée qu'après réception du paiement intégral.

Article 5 : Annulation d'inscription

Le participant qui souhaite annuler son inscription peut le faire jusqu'au 14 juillet 2025 pour le Resto National 2025.

Au-delà des dates mentionnées ci-dessus, aucun remboursement ne peut être effectué sauf en cas de force majeure. L'annulation de l'inscription ne peut être faite qu'en envoyant un e-mail à resto@balnational.be

Article 6 : Assurance et responsabilité

Bal National ASBL est responsable pendant l'événement de tout ce qui est raisonnablement prévisible par un organisateur événementiel professionnel.

Bal National ASBL ne sera toutefois pas tenu responsable en cas de force majeure. On entend par force majeure tout événement ou condition qui empêche en tout ou en partie l'exécution par Bal National ASBL de ses obligations contractuelles.



Sans limiter ce qui précède, constituent des événements ou des conditions de force majeure : catastrophe naturelle ou sanitaire, conditions météorologiques anormales telles que chutes de neige ou pluies soudaines et/ou abondantes ou brouillard épais, orages, grèves, lock-out, pénurie prolongée d'énergie, accès fermé, etc.

En cas de force majeure, Bal National ASBL pourra décider d'annuler tout ou une partie de l'événement sans aucune responsabilité vis-à-vis d'un Partenaire ou d'un Participant.

Bal National ASBL fait tout ce qui est en son pouvoir pour remplir ses obligations contractuelles et satisfaire aux exigences des Participants. Cependant, il ne peut être tenu que par une obligation de moyens.

Article 7 : Juridiction

Tout litige relatif à la signature, la validité, l'interprétation et/ou l'exécution des présentes Conditions Générales relève de la compétence exclusive des tribunaux judiciaires de Bruxelles. Seul le droit belge s'applique dans toutes les relations entre Bal National ASBL et le Participant.

Article 8 : Accès et Déroulement

Pour assurer le bon déroulement de l'événement Resto National 2025, nous demandons aux Participants de se munir de leur code QR personnel, reçu dans le mail de confirmation envoyé suite à l'inscription, et de le présenter lors de l'accès au sein de la Place du Jeu de Balle.

Il sera demandé aux Participants de respecter les heures d'arrivée mentionnées lors de leur inscription, ceci afin de gérer au mieux l'organisation des flux du public.

Article 9 : COVID-19

Bal National ASBL respecte les mesures en vigueur au moment de l'événement sur base des arrêtés ministériels, et plus en particulier le Protocol HORECA.

Article 10 : Respect des lois et règlement concernant la protection des données personnelles

Le Participant donne son consentement au traitement des données personnelles dans le cadre de la participation au Resto National 2025.

Les informations requises par Bal National ASBL seront uniquement utilisées pour assurer le bon déroulement de l'événement. Les informations ne seront pas vendues, échangées ou communiquées à des tiers. Bal National ASBL s'engage à traiter les données des participants conformément à la Loi sur la protection des données.

Le participant accepte que des messages électroniques puissent leur être envoyés jusqu'à 10 jours après l'événement.

Bal National ASBL respecte le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles (RGPD).

Article 11 : Droit à l'image

Tout Participant accepte tacitement d'être photographié par le photographe attitré du Bal & Resto National et d'être filmé par les caméras de l'organisation. Il accepte par conséquent de figurer sur des photographies ou des images vidéo qui pourraient être exploitées pour la promotion et la communication du Bal National & Resto National.

Article 12 : Procédure d'urgence

Le personnel du site gèrera toutes les urgences au sein du périmètre dédié au Resto National 2024 et les Participants devront suivre leurs instructions.



La croix rouge sera présente, située à proximité de la place (Rue Blaes 165, 1000 Bruxelles), afin de pouvoir fournir les premiers secours en cas d'accident ou de malaise. Il est également possible d'appeler le no 112 pour solliciter les services d'urgence (ambulance ou pompiers).

Article 13 : Nourriture et boissons

Nourriture :

- Vous pouvez nous informer de vos restrictions alimentaires par mail à l'adresse : resto@balnational.be
- Si vous ne souhaitez pas manger de moules, ce plat peut exceptionnellement être remplacé par des boulettes végé sauce tomate à 29€. Uniquement sous réservation lors du processus d'inscription.

Boissons :

- La liste des boissons sera affichée sur place. Le service des boissons est effectué directement au bar.
- Une caution de € 1,00 par boisson sera demandée sur place pour votre gobelet réutilisable.

Article 14 : Divers

Enfants rejoignant l'événement

L'accès au Resto National, est autorisé aux enfants. Un repas sera prévu avec une quantité adaptée, selon ce que vous avez réservé lors de votre enregistrement.

L'organisation ne prévoit pas d'activités dédiées aux enfants.

Effets personnels

Chaque Participant est responsable de ses propres effets personnels, tels que smartphones, argent en espèces, cartes de crédit, passeport, etc... et ceci pendant toute la durée de l'événement. L'Organisateur ne peut être tenu pour responsable de cas de vol ou de perte qui pourrait intervenir lors du Resto National.

Animaux

Nous vous suggérons fortement de ne pas emmener d'animal à cet événement. Cependant si vous souhaitez vraiment l'apporter, merci de nous en informer par mail à l'adresse resto@balnational.be

Programme de la soirée

Le programme de la soirée est disponible sur le site internet www.restonational.be

Paiement sur place

Les paiements par carte de crédit, carte bancaire et cash seront autorisés sur place.

Choses à apporter/avoir

- N'oubliez pas de charger votre smartphone, pour immortaliser vos meilleurs moments ainsi que pour présenter votre ticket QR afin d'accéder à l'événement.
- En cas de drache nationale et d'hiver soudain, prévoyez vos parapluies et de quoi vous couvrir. Apportez cependant de la crème solaire et vos lunettes de soleil, car nous espérons qu'il fera beau et chaud.
- Si vous suivez un traitement médical, assurez-vous d'apporter tous les médicaments dont vous avez besoin.